

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur :

1. ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD SARTHE

2. ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DES COMMUNES DE LA BRUÈRE-SUR-LOIR, CHENU, COULONGÉ ET VERNEIL-LE-CHÉTIF.

Par arrêté n° 2019-15-PRE en date du 11 octobre 2019 et fixant l'ensemble des modalités de l'enquête publique,

Le Président de la Communauté de communes Sud Sarthe a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil Communautaire et sur l'abrogation des cartes communales de La Bruère-sur-Loire, Chenu, Coulongé et Verneil-le-Chétif.

Au terme de cette enquête :

- le projet d'élaboration du PLUi sera approuvé par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Sarthe ;
- Les cartes communales des communes de La Bruère-sur-Loir, Chenu, Coulongé et Verneil-le-Chétif seront abrogées par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Sarthe.

Afin de conduire l'enquête publique unique, une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif de Nantes, composée des membres suivants :

Le Président : Pierre DECHESNE, notaire honoraire à la retraite,

Les membres titulaires :

- Jean-Luc FONTAINE, retraité du secteur assurances,
- Jean LAUNAY, vétérinaire à la retraite.

En cas d'empêchement de Monsieur Pierre DECHESNE, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Jean-Luc FONTAINE, membre titulaire de la commission.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Communauté de Communes Sud Sarthe—5 rue des Ecoles -72800 AUBIGNE-RACAN. L'enquête publique se déroulera **pendant 31 jours consécutifs** :

**du mercredi 6 novembre 9h00
au vendredi 6 décembre 2019
16h00**

Le dossier est consultable aux lieux, jours et heures d'ouverture ci-après et chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête mis à disposition.

HORAIRES DE CONSULTATION DES DOSSIERS

Mairie	Horaires
Communauté de Communes Sud Sarthe, Aubigné-Racan (Siège)	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi : de 9h à 12h
Aubigné-Racan	lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-12h et de 13h30-18h Mercredi de 8h30 à 12h + le 1er samedi du mois de 9h00 à 12h00
La Bruère-sur-Loir	lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30
La Chapelle aux Choux	<i>Semaine Paire</i> Lundi : 13h30 à 17h15 Mardi : 8h à 12h30 Jeudi : 13h30 à 17h45 Vendredi : 8h à 12h Samedi : 8h30 à 12h30 <i>Semaine Impaire</i> Lundi : 13h30 à 17h15 Mardi : 8h à 12h30 Jeudi : 13h30 à 17h45 Vendredi : 8h à 12h45 et 13h30 à 17h15
Château-l'Hermitage	Le Lundi : de 16h00 à 18h15 Le Mercredi : de 10h00 à 12h15 Le Vendredi : de 16h00 à 18h15
Chenu	Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h à 12h30 Samedi : 9h à 11h
Coulongé	Lundi : 9h à 12h30 et de 17h à 18h30 Mardi : 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 Jeudi : 9h à 12h30 Vendredi : 9h à 12h30 et de 17h à 18h30 Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 Le mardi de 13h45 à 17h45 Le jeudi de 13h45 à 18h45
Luché-Pringé	Le mardi de 13h45 à 17h45 Le jeudi de 13h45 à 18h45
Le Lude Commune nouvelle avec Dissé-sous-Le-Lude	Lundi : 9h à 12h Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 9h à 12h et de 14h à 17h30 Samedi : 9h à 12h (mairie fermée le 1er samedi du mois)
Mansigné	Lundi : 9h à 12h et de 14h à 17h Mardi : 9h à 12h Mercredi : 9h à 12h Jeudi : 9h à 12h et de 14h à 17h Vendredi : 9h à 12h et de 14h à 17h Samedi : 9h à 12h
Mayet	lundi-mardi-jeudi : 9h-12h 13h30-18h mercredi : 9h-12h 15h30-18h vendredi : 9h-12h 13h30-17h
Pontvallain	Matin : De 9h à 12h du lundi au samedi Après-midi : De 15h30 à 17h30 le lundi et le mardi De 14h à 16h30 le vendredi
Requeil	Mardi et Mercredi : 09h00/12h00 - 15h00/17h45 Jeudi : 09h00/12h00 Vendredi : 09h00/12h00 - 15h00/17h45 Samedi : 09h00/12h00
Saint Germain d'Arcé	Du Lundi au Mardi : de 09h00 à 12h30 de 13h00 à 17h30 Le Jeudi : de 09h00 à 12h30 de 13h00 à 17h30 Le Vendredi : de 09h00 à 12h00
Saint-Jean-de-la-Motte	Lundi : 9h-12h / 15h-18h Mardi : 9h-12h / 15h-18h30 Mercredi : 8h30-11h Jeudi : 15h-18h Vendredi : 9h-12h / 15h-18h
Sarcé	Lundi : 14h30 à 19h Mardi : 9h30 à 12h30 Mercredi et Samedi : Mairie fermée Jeudi : 14h à 17h30 Vendredi : 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h
Savigné-sous-le-Lude	Lundi, Mardi et Mercredi : 8h30 à 12h30 Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h Vendredi : 8h à 12h30
Vaas	Lundi : 9h-12h / 13h30-18h Mardi : 9h-12h Mercredi : 9h-12h / 13h30-18h Jeudi : 9h-12h Vendredi : 9h-12h / 15h-18h
Verneil-le-Chetif	Lundi de 9h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h30 Mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Jeudi de 9h00 à 12h00 Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Yvré-le-Polain	Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 17h45

Le dossier sera également consultable sur le site Internet : <https://www.urban-ism.fr/plui-ccss> et un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la communauté de commune et dans chaque mairie aux lieux et heures d'ouverture détaillés dans le tableau ci-dessous.

Les observations peuvent également être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à la Commission d'enquête publique pour l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes Sud Sarthe et l'abrogation des cartes communales de la Bruère-sur-Loir, Chenu, Coulongé et Verneil-le-Chétif—Siège de la Communauté de communes Sud Sarthe—5 rue des Ecoles—72800 AUBIGNE-RACAN

Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : plui.enquete-publique@comcomsudsarthe.fr.

L'ensemble des informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête, à l'évaluation environnementale et aux avis de l'Autorité Environnementale est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

La commission d'enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux et horaires de permanence inscrits ci-dessous.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Sud Sarthe pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Communauté de communes Sud Sarthe pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur frais, auprès de la Communauté de communes Sud Sarthe.

ENQUÊTE PUBLIQUE PLUI CC SUD SARTHE - PERMANENCES DANS LES COMMUNES		
Dates	Heures permanence	Communes
mercredi 6 novembre 2019	09h00 / 12h00	Mayet
vendredi 15 novembre 2019	14h00 / 17h00	Mairie, Place de l'Hôtel de ville
mercredi 6 novembre 2019	14h00 / 17h00	Château-l'Hermitage Mairie, le Bourg
jeudi 7 novembre 2019	09h00 / 12h00	Aubigné-Racan
mercredi 20 novembre 2019	09h00 / 12h00	Mairie, Place de l'Hôtel de ville
samedi 9 novembre 2019	09h00 / 12h00	Le Lude Mairie, Place François de Nicolaÿ
jeudi 21 novembre 2019	09h00 / 12h00	Le Lude (Mairie annexe Dissé-sous-Le-Lude) 15 Rue Kléber Vaudron
jeudi 21 novembre 2019	14h00 / 17h00	Le Lude Mairie, Place François de Nicolaÿ
samedi 9 novembre 2019	09h00 / 12h00	Requeil Mairie, Place du 8 mai 1945
mercredi 27 novembre 2019	09h00 / 12h00	Sarcé Mairie, 1 Place de l'église
mardi 12 novembre 2019	14h00 / 17h00	Coulongé Mairie, 7 Rue de la mairie
jeudi 14 novembre 2019	09h00 / 12h00	Chenu Mairie, Rue Principale
jeudi 14 novembre 2019	14h00 / 17h00	Saint-Germain-d'Arcé Mairie, Rue Principale
vendredi 15 novembre 2019	09h00 / 12h00	Mansigné Mairie, 2 Place de la Mairie
samedi 30 novembre 2019	09h00 / 12h00	La Bruère-sur-Loir Mairie, Rue Principale
vendredi 15 novembre 2019	14h00 / 17h00	Vaas Mairie, 37 rue anatole Carré
lundi 25 novembre 2019	09h00 / 12h00	Luché-Pringé Mairie, Rue Paul Doumer
lundi 18 novembre 2019	09h00 / 12h00	Yvré-le-Polain Mairie, Place de l'église
lundi 18 novembre 2019	14h00 / 17h00	La Chapelle-aux-Choux Mairie, 64/66 rue de Vallon sur Loir
lundi 25 novembre 2019	14h00 / 17h00	Savigné-sous-le-Lude Mairie, 1 Place de la Mairie
mardi 26 novembre 2019	09h00 / 12h00	Pontvallain Mairie, Place de la Mairie
mardi 3 décembre 2019	09h00 / 12h00	Saint-Jean-de-la-Motte Mairie, Place de la cantine
mardi 3 décembre 2019	14h00 / 17h00	Verneil-le-Chetif Mairie, 4 Rue Marcel Royer
vendredi 6 décembre 2019	14h00 / 16h00	Siège de la Communauté de Communes 5 rue des écoles, Aubigné-Racan